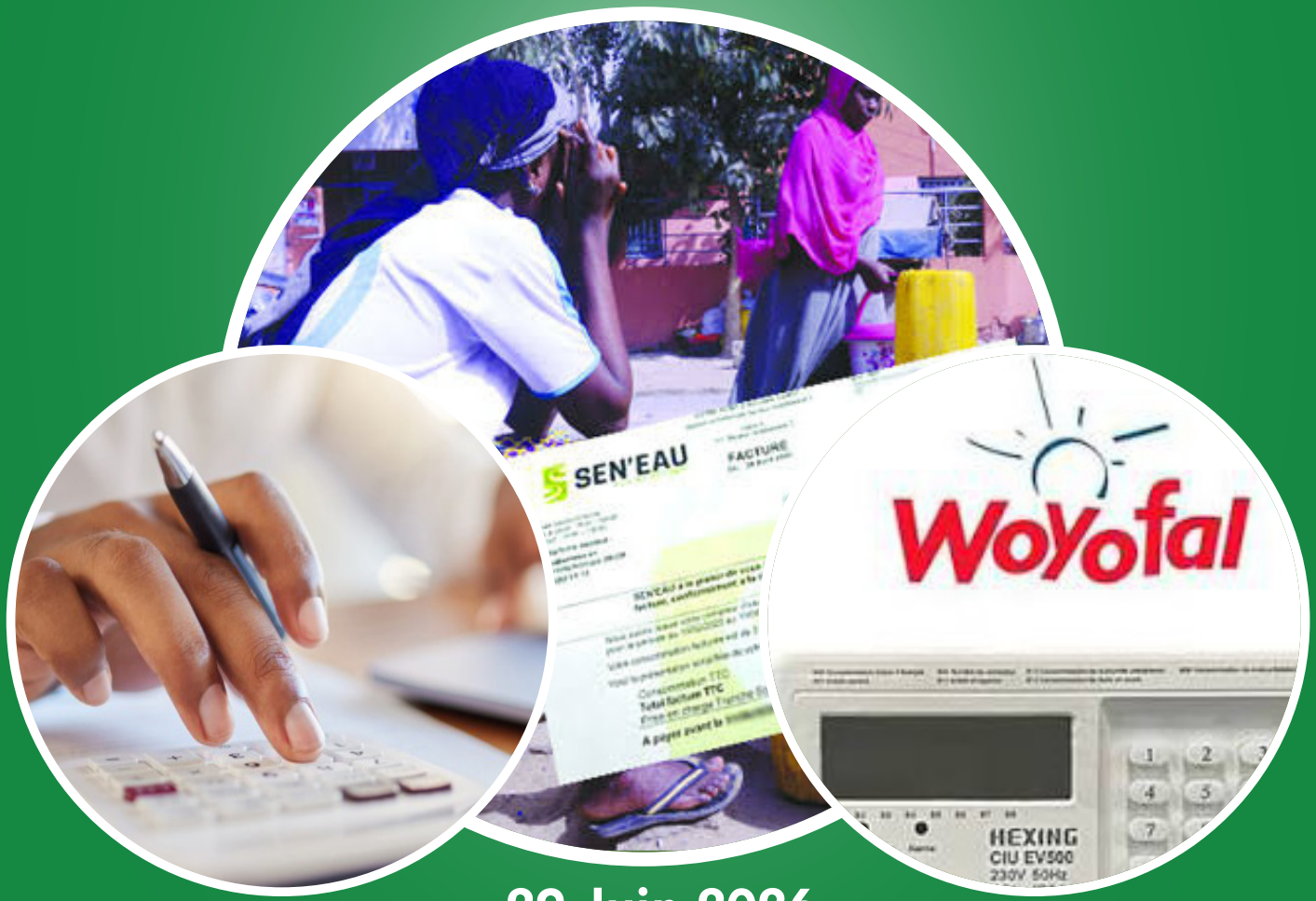
DIISOO DIALOGUE
GOUVERNEMENT - SOCIETE CIVILE

Sénégal 2050
AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION

BEPPP
Bureau d'Evaluation des Politiques et Programmes Publics

# Table ronde sur l'audit des facturations et des prix pour les consommateurs

## RAPPORT




**29 Juin 2026**

LEGS
Leadership, Éthique, Gouvernance, Stratégies pour l'AFRIQUE

OCIPP
Observatoire Citoyen des Politiques Publiques

PLATEFORME DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

SENRTT


ÉNERGIE JEUNESSE ESS
FISCALITÉ
RESSOURCES
DURABLE
ENVIRONNEMENT
TRANSFORMATION
PARTICIPATION
GOUVERNANCE DURABLE
TRANSFORMATION
INTÉGRITÉ
ESS
JEUNESSE
ENVIRONNEMENT REDEVABILITÉ ÉNERGIE
CITOYENNETÉ
INTÉGRITÉ DURABLE
ÉNERGIE
ESS UNITÉ
INCLUSION
JEUNESSE COLLECTIVITÉ
GOUVERNANCE FFI
RESPONSABILITÉ
COMBATTRE FFI
RESSOURCES ÉNERGIE
COLLECTIVITÉ
RESSOURCES
ÉQUITÉ
INCLUSION
TRANSPARENCE
JEUNESSE
DURABLE JEUNESSE
INTÉGRITÉ
COLLECTIVITÉ
INCLUSION
GOUVERNANCE ÉQUITÉ
DURABLE
INTÉGRITÉ
JEUNESSE
SOUVERAINETÉ
INCLUSION
RESSOURCES
ESS
FISCALE
TRANSFORMATION
RESSOURCES FFI
RESPONSABILITÉ
INCLUSION
JEUNESSE
REDEVABILITÉ ÉNERGIE
ENVIRONNEMENT JEUNESSE
RESSOURCES
PARTICIPATION
JEUNESSE INTÉGRITÉ
ESS
FFI
REFONDATION ESS ÉNERGIE
ENVIRONNEMENT FISCALITÉ
DURABLE
ÉQUITÉ
INTÉGRITÉ
CITOYENNETÉ
SOUVERAINETÉ
RESSOURCES
ENVIRONNEMENT
PARTICIPATION
JEUNESSE
INTÉGRITÉ
REDEVABILITÉ
GOUVERNANCE ÉNERGIE
SOUVERAINETÉ
INTÉGRITÉ
ESS
COMBATTRE FFI
ÉQUITÉ
JEUNESSE
DURABLE
TRANSFORMATION
COMBATTRE FFI
INCLUSION
UNITÉ
ÉNERGIE
ÉQUITÉ
FFI
GOUVERNANCE PARTCIPATION
ÉNERGIE INTÉGRITÉ
RESPONSABILITÉ
CITOYENNETÉ
REDEVABILITÉ
ÉQUITÉ
DURABLE
INTÉGRITÉ
TRANSPARENCE
PARTICIPATION
JEUNESSE
INCLUSION
ÉNERGIE

## Table des matières

INTRODUCTION ..... 5

1. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ..... 5

2. Mot de bienvenue de M. Malick DIOP, Directeur exécutif de la PfAnE ..... 5

3. Allocution de M. Elimane Haby KANE, Directeur exécutif de LEGS-Africa ..... 6

4. Intervention de M. Seydina Mame Alassane Lahi SOW, Coordonnateur du FOJCOSEN ..... 6

5. Ouverture officielle par Pr Mounirou NDIAYE, Ministre Conseiller, Coordonnateur du BEPPP ..... 7

I. NOTE INTRODUCTIVE ET CADRAGE DU THÈME ..... 8

II. PANELS DES INSTITUTIONS ..... 9

1. Intervention de M. Amadou Moustapha GUEYE, représentant de l'Autorité de Contrôle du Numérique (AC Num) ..... 10

2. Intervention de M. Ahmadou Lamine GAYE, représentant de la SENELEC ..... 10

3. Intervention de M. Omar NGOM, représentant de la SONES ..... 10

4. Intervention de M. Ibrahima SENE, Président du Conseil de Surveillance (PCS) de l'ADEPME ..... 11

III. DISCUSSIONS ET ÉCHANGES ..... 11

IV. ÉCLAIRAGES APPORTÉS PAR LES INTERVENANTS ..... 12

V. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ..... 13

VI. RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES ..... 13

CONCLUSION GÉNÉRALE ..... 15

QUELQUES CLICHÉS DE LA TABLE RONDE ..... 16

## INTRODUCTION

Dans un contexte marqué par la hausse du coût de la vie, la diversification des offres de biens et de services ainsi que la multiplication des modes de paiement et de facturation, la question de la transparence des prix et de la conformité des pratiques de facturation occupe une place croissante dans les préoccupations des consommateurs, des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Si la réglementation encadrant les prix et la facturation vise à garantir des relations commerciales équitables et à protéger les droits des consommateurs, son application demeure confrontée à plusieurs défis, notamment liés à la lisibilité des factures, à l'information des usagers, au respect des obligations réglementaires et à l'efficacité des mécanismes de contrôle.

Dans ce contexte, le renforcement de la culture de la transparence et de la redevabilité constitue un levier essentiel pour instaurer un climat de confiance entre les fournisseurs de biens et de services, les autorités de régulation et les citoyens. Il apparaît ainsi nécessaire de promouvoir une meilleure compréhension des mécanismes de formation des prix, des règles de facturation et des voies de recours ouvertes aux consommateurs afin de favoriser une consommation plus éclairée et responsable.

C'est dans cette perspective que LEGS-Africa et le Forum des Jeunes Consommateurs du Sénégal (FOJCOSEN), en partenariat avec la Plateforme des Acteurs Non Étatiques (PfAnE) et avec l'appui du Bureau d'Évaluation des Politiques et Programmes Publics (BEPPP), a organisé, le 29 juin 2026 au Centre des Ressources de la Société Civile à Dakar, une table ronde sur le thème : « Régimes des prix et réglementation sur la facturation ».

Cette rencontre a réuni des représentants des administrations publiques, des autorités de régulation, des entreprises, des organisations de la société civile, des associations de consommateurs, des universitaires et des experts afin d'engager une réflexion collective sur les défis liés à la régulation des prix, à la transparence de la facturation et à la protection des consommateurs. Les échanges ont également permis d'identifier les principales contraintes auxquelles sont confrontés les différents acteurs et de formuler des recommandations susceptibles de renforcer la gouvernance des mécanismes de fixation des prix, d'améliorer les pratiques de facturation et de promouvoir une plus grande équité dans les relations entre fournisseurs et consommateurs.

### 1. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la table ronde a été marquée par les allocutions de M. Malick DIOP, Directeur exécutif de la Plateforme des Acteurs Non Étatiques (PfAnE), M. Elimane Haby KANE, Directeur exécutif de LEGS-Africa, M. Seydina Mame Alassane Lahi SOW, Coordonnateur du Forum des Jeunes Consommateurs du Sénégal (FOJCOSEN) et Coordinateur national des consommateurs ruraux, ainsi que par le discours d'ouverture officielle prononcé par Pr Mounirou NDIAYE, Ministre Conseiller et Coordonnateur du Bureau d'Évaluation des Politiques et Programmes Publics (BEPPP).

### 2. Mot de bienvenue de M. Malick DIOP, Directeur exécutif de la PfAnE

Prenant la parole en premier, M. Malick DIOP a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants avant d'adresser ses salutations aux autorités administratives, aux représentants des institutions publiques, aux organisations de la société civile, aux experts ainsi qu'à l'ensemble des invités présents.

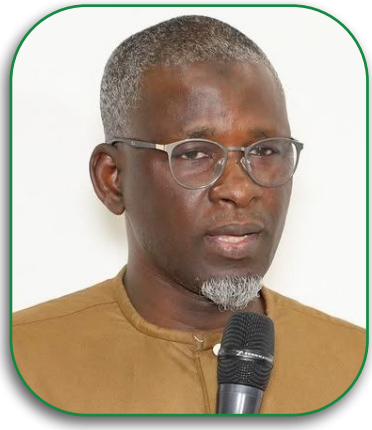
Il s'est félicité de la tenue régulière des tables rondes initiées conjointement par LEGS-Africa et la Plateforme des Acteurs Non Étatiques, qu'il a présentées comme un cadre privilégié de dialogue entre les pouvoirs publics, les experts et les citoyens autour des grandes questions de politiques publiques. Selon lui, cette régularité témoigne de l'engagement constant des deux organisations à promouvoir une gouvernance plus ouverte, participative et fondée sur l'échange d'idées.

M. DIOP a souligné la pertinence du thème consacré aux régimes des prix et à la réglementation sur la facturation, estimant qu'il touche directement le quotidien des Sénégalais, chaque citoyen étant avant tout un consommateur confronté, à travers ses actes de consommation, aux réalités du marché. Il a ainsi insisté sur la nécessité d'engager une mobilisation nationale autour de ces enjeux afin de renforcer la protection des consommateurs et de promouvoir davantage de transparence dans les pratiques commerciales.

Il a également rappelé que ces espaces de concertation permettent aux détenteurs de l'action publique de dialoguer directement avec les acteurs de la société civile et les citoyens, dans l'objectif commun d'améliorer les politiques publiques et les conditions de vie des populations.

Enfin, il a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit du Pr Mounirou NDIAYE, saluant sa disponibilité constante et sa participation régulière aux différentes tables rondes organisées dans le cadre du dialogue DIISOO. Selon lui, cette présence témoigne de l'intérêt particulier que le BEPPP accorde aux contributions de la société civile dans le processus d'amélioration des politiques publiques.

### 3. Allocution de M. Elimane Haby KANE, Directeur exécutif de LEGS-Africa



Prenant la parole à son tour, M. Elimane Haby KANE a adressé ses salutations au Pr Mounirou NDIAYE, à M. Malick DIOP, à M. Alassane Laye SOW, ainsi qu'à l'ensemble des participants.

Il a rappelé que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des tables rondes thématiques consacrées aux politiques publiques, organisées à travers le cadre de dialogue DIISOO, qui vise à renforcer les échanges entre les institutions publiques, les centres de recherche, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes.

M. KANE a mis en avant le caractère stratégique du partenariat établi avec le Bureau d'Évaluation des Politiques et Programmes Publics (BEPPP), qu'il a présenté comme une institution centrale dans le dispositif national d'évaluation des politiques publiques. À ses yeux, cette collaboration constitue une opportunité importante pour produire des analyses, nourrir le débat public et contribuer à l'amélioration des politiques publiques destinées à répondre efficacement aux besoins des citoyens.

Revenant sur le thème de la table ronde, il a rappelé que les questions relatives aux prix, à la facturation et à la protection des consommateurs revêtent une importance particulière dans un contexte marqué par la hausse du coût de la vie, la réduction du pouvoir d'achat des ménages et les nombreuses préoccupations exprimées par les consommateurs.

Il a, par ailleurs, adressé ses félicitations à M. Alassane Laye SOW, dont l'engagement a largement contribué à l'organisation de cette rencontre.

Pour conclure, il a indiqué que les conclusions des travaux feraient l'objet d'un rapport largement diffusé auprès des institutions concernées et des partenaires afin d'assurer le suivi des recommandations qui seront formulées. Il a exprimé le souhait que cette table ronde donne lieu à des échanges riches, constructifs et porteurs de propositions concrètes.

### 4. Intervention de M. Seydina Mame Alassane Lahi SOW, Coordonnateur du FOJCOSEN



Prenant la parole, M. Seydina Mame Alassane Lahi SOW, Coordonnateur du Forum des Jeunes Consommateurs du Sénégal (FOJCOSEN) et coordinateur national des consommateurs ruraux, a adressé ses salutations et ses remerciements aux autorités présentes, aux représentants des institutions publiques, aux organisations de la société civile, aux partenaires notamment Canal Plus, ARTP et Les Mamelles Jaboot, ainsi qu'à l'ensemble des participants ayant répondu à l'invitation.

Il a rappelé le contexte ayant motivé l'organisation de cette table ronde, marqué par les nombreuses préoccupations des consommateurs face à la hausse du coût de la vie, aux fluctuations des prix des biens et services essentiels, ainsi qu'aux difficultés liées à la compréhension et à la transparence des mécanismes de facturation. Selon lui, ces enjeux justifient pleinement la tenue d'un cadre de dialogue réunissant les pouvoirs publics, les autorités de régulation, les opérateurs économiques, les organisations de consommateurs et les experts afin de promouvoir une meilleure gouvernance des politiques de tarification.

M. SOW a ensuite présenté les principaux objectifs de la rencontre. Il a indiqué que cette table ronde visait à favoriser une meilleure compréhension des régimes de prix et du cadre réglementaire applicable à la facturation, à renforcer l'information et la sensibilisation des consommateurs sur leurs droits et obligations, à encourager le dialogue entre les différentes parties prenantes et à formuler des recommandations susceptibles d'améliorer la transparence des pratiques tarifaires, la protection des consommateurs et l'efficacité des mécanismes de régulation.

Pour conclure, il s'est réjoui de la forte mobilisation autour de cette initiative et a exprimé l'espoir que les échanges débouchent sur des propositions concrètes permettant de renforcer la confiance entre les consommateurs, les opérateurs économiques et les pouvoirs publics, au bénéfice d'une consommation plus responsable, plus transparente et plus équitable.

### 5. Ouverture officielle par Pr Mounirou NDIAYE, Ministre Conseiller, Coordonnateur du BEPPP



Procédant à l'ouverture officielle de la rencontre, Pr Mounirou NDIAYE a d'abord adressé ses félicitations aux organisations de la société civile sénégalaise, notamment LEGS-Africa, la PfAnE et leurs partenaires, pour cette initiative qu'il a qualifiée d'utile et d'innovante.

Il a souligné l'originalité du cadre de dialogue mis en place, qui favorise un rapprochement constructif entre les services de l'État et la société civile autour des enjeux liés aux politiques publiques. À cet égard, il a informé l'assistance que les rapports issus des précédentes tables rondes avaient été transmis au Président de la République, illustrant ainsi l'importance accordée aux réflexions et recommandations formulées dans ce cadre.

Abordant le thème de la rencontre, il a rappelé que chaque citoyen est un consommateur, ce qui confère à la question des prix et de la facturation un caractère universel. Il a insisté sur la nécessité de bien circonscrire la problématique de la tarification, qu'il considère comme un élément central de tout dispositif efficace de régulation économique.

Se présentant comme un spécialiste de ces questions, il a expliqué que la tarification devait constituer la cible

prioritaire des mécanismes de régulation, dans la mesure où les prix évoluent généralement sous l'effet des dynamiques de l'offre et de la demande. Il a toutefois souligné que cette problématique demeure particulièrement sensible, notamment dans les pays africains où les systèmes de tarification présentent encore de nombreuses insuffisances.

Pr NDIAYE a également évoqué les notions de rémunération incitative, de concurrence et de pouvoir de négociation des consommateurs, en s'appuyant notamment sur les travaux de l'économiste Michael Porter pour rappeler l'importance d'un environnement concurrentiel sain dans la régulation des marchés.

Enfin, revenant sur son expérience dans les processus de réforme institutionnelle, il a indiqué avoir contribué aux réflexions ayant conduit à la mise en place de l'autorité de régulation du secteur de l'eau, avant de déclarer officiellement ouverte la table ronde consacrée aux « Régimes des prix et réglementation sur la facturation ».

## I. NOTE INTRODUCTIVE ET CADRAGE DU THÈME



La note introductive et le cadrage du thème ont été assurés par M. Amadou Touba NIANE, Commissaire aux Enquêtes économiques et Chef du Service régional du Commerce de Dakar, autour du thème : « Régimes des prix et facturation : cadre législatif et réglementaire ».

En introduction, M. NIANE a adressé ses remerciements aux organisateurs, notamment LEGS-Africa, la Plateforme des Acteurs Non Étatiques (PfAnE) et le FOJCOSEN, pour l'organisation de cette importante table ronde consacrée à une problématique au cœur des préoccupations des citoyens. Il a également salué la présence du Pr Mounirou NDIAYE, Ministre Conseiller et Coordonnateur du Bureau d'Évaluation des Politiques et Programmes Publics (BEPPP), ainsi que celle des représentants des institutions publiques, des organisations de la société civile et de l'ensemble des participants.

Il a souligné la pertinence du cadre de dialogue mis en place à travers les tables rondes thématiques, estimant qu'il constitue un espace privilégié de concertation entre les pouvoirs publics, les experts, les opérateurs économiques et les organisations citoyennes. Selon lui, cette dynamique de dialogue favorise une meilleure compréhension des politiques publiques et contribue à l'élaboration de solutions concertées face aux défis économiques et sociaux.

L'expert a également adressé ses félicitations à M. Alassane Laye SOW pour la qualité de la mobilisation enregistrée autour de cette rencontre, tout en le remerciant pour la confiance placée en sa personne afin d'assurer la présentation introductive sur un sujet aussi important.

Abordant le fond de son exposé, M. NIANE a rappelé que le prix et la facture constituent deux éléments indissociables de toute transaction commerciale. Le prix représente la contrepartie financière d'un bien ou d'un service, tandis que la facture constitue la preuve juridique et comptable de cette transaction. Leur encadrement juridique est indispensable pour garantir la transparence des échanges commerciaux, protéger les consommateurs, assurer une concurrence loyale entre les opérateurs économiques et renforcer la sécurité juridique des transactions.

Il a ensuite présenté l'évolution de la politique des prix au Sénégal, marquée par une transition progressive d'un système fortement administré vers un régime fondé sur la liberté des prix. Cette évolution s'est traduite successivement par l'adoption de la loi n°65-25 du 4 mars 1965, caractérisée par une forte intervention de

l'État dans la fixation des prix, de la loi n°94-63 du 22 août 1994, qui a consacré le principe de la liberté des prix et introduit le droit de la concurrence, puis de la loi n°2021-25 du 12 avril 2021 relative aux prix et à la protection du consommateur, qui renforce les droits des consommateurs tout en maintenant la liberté des prix comme principe général.

Poursuivant son exposé, il a expliqué que le cadre juridique sénégalais repose aujourd'hui sur trois régimes de prix : le régime de liberté, qui constitue le principe de droit commun et laisse les prix être déterminés par le libre jeu de la concurrence ; le régime de fixation d'office, applicable notamment aux produits et services stratégiques tels que les hydrocarbures, le riz brisé ordinaire, l'eau, l'électricité, le téléphone, les transports publics ou encore les honoraires médicaux ; et le régime d'homologation, qui concerne notamment les produits pharmaceutiques, la farine de blé, le sucre, le pain, les huiles alimentaires, le ciment, le fer à béton ainsi que certains services, notamment ceux des établissements scolaires et universitaires.

L'intervenant a également évoqué les mécanismes de fixation temporaire des prix, qui permettent au ministre chargé du Commerce de prendre, pour une durée limitée, des mesures exceptionnelles de régulation en cas de crise, de calamité ou de dysfonctionnement manifeste du marché.

Abordant ensuite les infractions économiques, il a présenté les principales pratiques de prix illicites, notamment la vente de biens ou de services à un prix supérieur au prix plafond ou inférieur au prix plancher, ainsi que les prix obtenus au moyen de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations. Il a rappelé que ces infractions sont passibles de sanctions pénales pouvant aller d'un mois à trois ans d'emprisonnement, assorties d'amendes pouvant atteindre plusieurs centaines de millions de francs CFA, ainsi que de peines complémentaires telles que la confiscation des gains indûment réalisés ou l'interdiction temporaire d'exercer une activité commerciale.

Dans une seconde partie, M. NIANE a consacré son intervention à la réglementation de la facturation. Il a rappelé que toute vente de biens ou prestation de services réalisée dans le cadre d'une activité professionnelle doit obligatoirement donner lieu à l'établissement d'une facture rédigée en langue française et établie en double exemplaire. Il a précisé que le vendeur est tenu de délivrer la facture dès la réalisation de la vente, tandis que l'acheteur a l'obligation de la réclamer et que les deux parties doivent la conserver pendant une durée de trois ans.

L'expert a ensuite détaillé les mentions obligatoires devant figurer sur une facture, parmi lesquelles l'identité des parties, leur adresse, le numéro de registre de commerce, le NINEA du vendeur, la date de la transaction, la désignation précise des biens ou services, les quantités, le prix unitaire ainsi que les montants hors taxes et toutes taxes comprises.

Enfin, il a insisté sur le rôle essentiel de la facture en matière de traçabilité des transactions commerciales, de lutte contre la fraude, de protection des consommateurs et de contrôle des pratiques commerciales. Selon lui, la facture constitue un instrument indispensable tant pour les administrations chargées du contrôle économique et fiscal que pour les juridictions, en facilitant la preuve des infractions et le suivi des opérations commerciales. Il a conclu en rappelant que le respect des règles de facturation participe pleinement à la transparence des marchés, à la sécurité des échanges et à la consolidation de la confiance entre les opérateurs économiques et les consommateurs.

## II. PANELS DES INSTITUTIONS

Le panel institutionnel a réuni des représentants d'institutions publiques et d'organismes intervenant dans les domaines de la régulation économique, des services publics et du développement des entreprises. Les échanges

ont permis d'apporter des éclairages complémentaires sur les défis liés à la réglementation des prix, à la transparence de la facturation et à la protection des consommateurs.

### 1. Intervention de M. Amadou Moustapha GUEYE, représentant de l'Autorité de Contrôle du Numérique (AC Num)

M. Amadou Moustapha GUEYE a centré son intervention sur la problématique de l'application effective de la réglementation en matière de prix. Selon lui, le Sénégal dispose d'un cadre juridique relativement satisfaisant, mais le principal défi demeure son application sur le terrain.

Il a relevé que les prix des produits et services ne sont pas toujours respectés, observant des écarts parfois importants d'un commerçant à un autre pour un même produit. Cette situation, a-t-il estimé, traduit une faiblesse des mécanismes de contrôle et de suivi, mais également une insuffisance dans l'application des textes existants.

L'intervenant a appelé les pouvoirs publics à assumer pleinement leur rôle de régulation du marché en renforçant les dispositifs de contrôle et de sanction. Il a plaidé pour une concertation permanente entre l'État, les autorités de régulation, les opérateurs économiques et les organisations de consommateurs afin de garantir une meilleure application des règles relatives aux prix.

Par ailleurs, il a regretté que certains produits interdits dans plusieurs pays continuent d'être commercialisés sur le marché sénégalais, ce qui, selon lui, illustre les insuffisances du dispositif de contrôle. À ses yeux, le manque de volonté politique, l'absence d'un suivi rigoureux de l'application des lois et le développement d'un marché insuffisamment régulé contribuent à fragiliser la protection des consommateurs.

### 2. Intervention de M. Ahmadou Lamine GAYE, représentant de la SENELEC

Prenant la parole au nom de la SENELEC, M. Ahmadou Lamine GAYE est revenu sur les préoccupations récurrentes des consommateurs relatives au coût de l'électricité et aux modalités de facturation.

Il a apporté plusieurs clarifications sur le mécanisme de tarification appliqué par la société, en expliquant que la facturation repose sur un système de tranches de consommation. Ainsi, les montants facturés varient en fonction des niveaux de consommation de chaque abonné, ce qui explique les différences constatées entre les factures des usagers.

Il a insisté sur le fait que les tarifs appliqués répondent au cadre réglementaire en vigueur et tiennent compte des différents seuils de consommation définis par les autorités compétentes. Il a également rappelé que la compréhension de la facture constitue un élément essentiel pour permettre aux consommateurs de mieux maîtriser leur consommation énergétique.

### 3. Intervention de M. Omar NGOM, représentant de la SONES

Intervenant au nom de la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), M. Omar NGOM, Directeur du Contrôle de l'Exploitation, a présenté le cadre institutionnel et réglementaire de la tarification de l'eau potable au Sénégal.

Il a rappelé que, depuis la réforme institutionnelle de 1995, le secteur de l'eau fonctionne selon un système d'affermage dans lequel l'État définit la politique nationale de l'eau potable et fixe les tarifs, la SONES assure la gestion du patrimoine des infrastructures hydrauliques, tandis que SEN'EAU est chargée de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable.

Abordant la composition du prix de l'eau, il a expliqué que celui-ci comprend plusieurs composantes, notamment le prix de patrimoine, le prix de l'exploitation, les coûts liés à l'assainissement ainsi que les différentes taxes applicables. Il a également précisé que la tarification varie selon les catégories d'usagers, les zones desservies (villes assainies et non assainies) ainsi que les blocs de consommation.

L'intervenant a souligné que les tarifs domestiques demeurent inchangés depuis 2015, malgré l'évolution des coûts du secteur. Il a mis en avant les importants efforts consentis par l'État pour préserver le pouvoir d'achat des ménages, notamment à travers la renonciation à la TVA sur les abonnements domestiques, représentant près de 9,5 milliards de francs CFA, ainsi que le mécanisme de subvention croisée entre les différentes catégories d'usagers, estimé à environ 33 milliards de francs CFA.

### 4. Intervention de M. Ibrahima SENE, Président du Conseil de Surveillance (PCS) de l'ADEPME



Dans son intervention, M. Ibrahima SENE a tout d'abord salué l'engagement de M. Alassane Laye SOW en faveur de la défense des droits des consommateurs, rappelant que ces derniers doivent demeurer au cœur des politiques publiques.

Il a souligné que le Sénégal ne souffre pas d'un déficit de textes législatifs ou réglementaires, mais plutôt d'un problème de mise en œuvre et d'application effective des dispositions existantes. Malgré les nombreuses mesures prises par les pouvoirs publics, les résultats attendus restent, selon lui, en deçà des attentes.

Revenant sur les mécanismes de fixation des prix, il a évoqué le Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA, tout en rappelant que l'État veille déjà sur les coûts de transport et devrait exercer le même niveau de vigilance sur les prix pratiqués sur le marché intérieur.

Il a insisté sur l'importance du principe de concurrence, estimant que les prix doivent répondre à une logique économique cohérente permettant aux entreprises de couvrir leurs coûts tout en réalisant des bénéfices. Selon lui, l'objectif premier de toute entreprise demeure la création de valeur et de profit, raison pour laquelle les petites et moyennes entreprises doivent être accompagnées dans la détermination de leurs prix afin d'assurer leur viabilité économique.

M. SENE a également plaidé pour une revalorisation institutionnelle du secteur commercial. À cet effet, il a proposé que le commerce soit doté d'un ministère autonome, distinct du ministère chargé de l'industrie, afin de mieux prendre en charge les enjeux liés à la régulation des marchés et à la protection des consommateurs.

Par ailleurs, il a évoqué plusieurs contraintes structurelles, notamment les difficultés rencontrées dans le dispositif des volontaires recrutés par l'État pour les opérations de contrôle, la vétusté des infrastructures administratives ainsi que les effets néfastes de la corruption sur l'efficacité des mécanismes de régulation.

Enfin, il a présenté les boutiques témoins comme une alternative durable permettant de promouvoir davantage de transparence sur les prix. Il a insisté sur la responsabilité partagée entre l'État, les entreprises et les citoyens dans la construction d'un marché plus équitable. Il a également rappelé le rôle de l'ADEPME dans l'accompagnement des entreprises sur l'ensemble du territoire national et a souligné que les opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ne pourront être pleinement exploitées qu'à travers le renforcement de la compétitivité et de la solidité des entreprises sénégalaises.

## III. DISCUSSIONS ET ÉCHANGES

À la suite des communications des représentants des institutions publiques, les participants ont pris une part active aux échanges en formulant des observations, des préoccupations et des recommandations autour des enjeux liés à la réglementation des prix, à la facturation des services essentiels et à la protection des consommateurs.

Les discussions ont d'abord porté sur la facturation de l'électricité, plusieurs participants exprimant leurs préoccupations quant au remplacement progressif des anciens compteurs par les compteurs prépayés Woyofal. Ils se sont interrogés sur les motivations de cette réforme ainsi que sur les écarts constatés dans les coûts supportés par les usagers selon les modes de facturation. La nécessité d'une meilleure information des consommateurs sur les mécanismes de tarification et les différentes composantes de leurs factures a été fortement soulignée.

Les participants ont également évoqué les disparités de prix observées sur le marché, notamment pour des produits identiques vendus à des tarifs différents selon les points de vente. Cette situation a été présentée comme une source d'incompréhension pour les consommateurs et comme un facteur favorisant une concurrence jugée déloyale. Les pratiques commerciales de certaines grandes surfaces, ainsi que les mécanismes de fixation des prix, ont fait l'objet de nombreuses interrogations.

Les échanges ont par ailleurs porté sur l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME), notamment en faveur des jeunes et des femmes entrepreneurs. Plusieurs intervenants ont plaidé pour un renforcement des dispositifs d'appui à la création et au développement des entreprises, une simplification des procédures de formalisation ainsi qu'un meilleur accès des PME et des entreprises locales à la commande publique.

La question de la fiscalité a également occupé une place importante dans les débats. Les participants se sont interrogés sur l'impact des taxes, notamment des taxes aéroportuaires et d'autres prélèvements, sur le niveau des prix supportés par les consommateurs. Des préoccupations ont également été exprimées quant aux augmentations parfois brusques des prix de certains produits de première nécessité, particulièrement durant les périodes de forte demande telles que les fêtes religieuses.

Les participants ont également évoqué la problématique des loyers, en mettant en évidence les effets de la spéculation foncière sur le coût du logement et sur le pouvoir d'achat des ménages. Ils ont insisté sur la nécessité d'un meilleur encadrement du marché locatif afin de préserver l'équilibre entre les intérêts des propriétaires et ceux des locataires.

Les échanges ont aussi permis de revenir sur la gouvernance des secteurs régulés, notamment celui de l'eau, en soulignant l'importance d'une régulation efficace garantissant davantage de transparence dans la fixation des tarifs et une meilleure protection des usagers.

Enfin, plusieurs interventions ont inscrit ces préoccupations dans le contexte plus large du Plan de Redressement Économique et Social (PRES). Les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes de régulation des marchés, de lutter contre les pratiques spéculatives, d'améliorer l'information des consommateurs et de créer un environnement économique plus favorable au développement des entreprises nationales tout en préservant le pouvoir d'achat des populations.

## IV. ÉCLAIRAGES APPORTÉS PAR LES INTERVENANTS

En réponse aux différentes préoccupations soulevées par les participants, les intervenants ont apporté plusieurs précisions et éléments d'explication sur les questions abordées au cours des échanges.

Concernant la facturation de l'électricité, le représentant de la SENELEC a rappelé que les préoccupations ex-

primées par les consommateurs sont pleinement prises en compte par la Direction générale de l'entreprise. Il a expliqué que le déploiement des compteurs prépayés Woyofal répond à une volonté d'améliorer la gestion de la consommation électrique, aussi bien pour les usagers que pour la société. Selon lui, ce système offre une meilleure maîtrise des dépenses, permet aux consommateurs de suivre plus facilement leur niveau de consommation et améliore l'efficacité du recouvrement pour la SENELEC. Il a ainsi souligné que le choix de cette technologie s'inscrit dans une logique de modernisation des services, tout en invitant les ménages à adapter progressivement leurs habitudes de consommation afin de mieux maîtriser leur facture énergétique.

Les intervenants sont également revenus sur la problématique de la concurrence déloyale observée sur le marché. Ils ont reconnu que les différences de prix pour un même produit, les pratiques commerciales peu transparentes et les insuffisances dans le contrôle du marché constituent des défis importants pour la protection des consommateurs et pour le bon fonctionnement de l'économie.

À cet égard, il a été souligné que l'État gagnerait à renforcer les mécanismes de régulation en apportant les correctifs nécessaires afin d'assurer une meilleure application des textes existants. Les intervenants ont insisté sur l'importance de développer des dispositifs garantissant une plus grande traçabilité des produits, une meilleure coordination entre les différentes institutions compétentes ainsi qu'une harmonisation des interventions des acteurs chargés de la régulation, du contrôle et de la protection des consommateurs. Ces mesures contribueraient à renforcer la transparence des marchés, à améliorer la confiance des citoyens et à promouvoir une concurrence plus saine au bénéfice de l'ensemble des acteurs économiques.

## V. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par une intervention de M. Ibrahima SENE, Président du Conseil de Surveillance de l'ADEPME, qui a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des échanges et à la forte mobilisation des différentes parties prenantes.

Il a salué l'initiative portée par LEGS-Africa, le Forum des Jeunes consommateurs du Sénégal (FOJCOSEN), et la Plateforme des Acteurs Non Étatiques (PfAnE), soulignant que cette table ronde a permis d'ouvrir un cadre de dialogue constructif entre les pouvoirs publics, les institutions de régulation, les entreprises, les organisations de consommateurs et la société civile autour d'une problématique qui touche directement le quotidien des Sénégalais.

Il a insisté sur la nécessité de poursuivre ce type de concertation afin de renforcer la transparence dans la formation des prix, d'améliorer la régulation des marchés, de promouvoir une meilleure information des consommateurs et de favoriser un environnement économique plus équitable et plus favorable au développement des entreprises nationales.

Enfin, il a invité l'ensemble des acteurs à maintenir cette dynamique de dialogue et de collaboration, condition essentielle pour formuler des recommandations pertinentes et contribuer à l'amélioration des politiques publiques en matière de protection des consommateurs, de régulation des prix et de transparence de la facturation.

Sur ces mots, il a déclaré officiellement close la table ronde consacrée au « Régime des prix et réglementation sur la facturation », en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et la richesse de leurs contributions.

## VI. RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

À l'issue des présentations, des discussions et des échanges entre les différents intervenants, les participants ont formulé les recommandations transversales suivantes :

- Renforcer l'application effective de la réglementation relative aux prix et à la facturation, en améliorant les mécanismes de contrôle, de suivi et de sanction des pratiques commerciales non conformes.

- Accroître la transparence des mécanismes de fixation des prix, notamment pour les biens et services essentiels, afin de permettre aux consommateurs de mieux comprendre la composition des tarifs qui leur sont appliqués.

- Harmoniser les interventions des institutions de régulation et renforcer la coordination entre les administrations concernées afin d'améliorer la cohérence des politiques de contrôle des prix et de protection des consommateurs.

- Renforcer l'information, la sensibilisation et l'éducation des consommateurs sur leurs droits, les mécanismes de facturation, les recours existants et les bonnes pratiques en matière de consommation responsable.

- Lutter contre les pratiques de concurrence déloyale, les écarts injustifiés de prix et les pratiques spéculatives susceptibles de porter atteinte au pouvoir d'achat des populations.

- Améliorer la traçabilité des produits et des circuits de commercialisation, afin de garantir une meilleure transparence des marchés et une plus grande protection des consommateurs.

- Poursuivre la modernisation des systèmes de facturation des services publics, tout en veillant à une meilleure communication auprès des usagers sur les changements introduits et leurs implications.

- Renforcer l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME), notamment celles portées par les jeunes et les femmes, à travers des dispositifs de financement, de formation, de formalisation et d'assistance technique.

- Faciliter la formalisation des entreprises et améliorer leur accès à la commande publique afin de renforcer leur compétitivité et leur contribution au développement économique national.

- Encourager une meilleure régulation des marchés, notamment durant les périodes de forte demande (fêtes religieuses, événements spéciaux), afin de prévenir les hausses abusives des prix.

- Promouvoir une politique de régulation plus efficace du marché locatif, en vue de limiter les effets de la spéculation foncière et de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

- Poursuivre le dialogue permanent entre les pouvoirs publics, les autorités de régulation, les opérateurs économiques, les organisations de consommateurs et la société civile, afin de construire des solutions concertées et durables en matière de gouvernance des prix.

- Inscrire les réformes relatives à la régulation des prix et à la protection des consommateurs dans la dynamique du Plan de Redressement Économique et Social (PRES), en veillant à leur contribution au renforcement du pouvoir d'achat des populations, à la compétitivité des entreprises et à une croissance économique plus inclusive.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La table ronde consacrée au « Régime des prix et réglementation sur la facturation » a constitué un important cadre de dialogue entre les pouvoirs publics, les institutions de régulation, les entreprises, les organisations de la société civile, les représentants des consommateurs et les experts. Les échanges ont permis d'analyser les principaux défis liés à la formation des prix, à la transparence de la facturation et à la protection des consommateurs, dans un contexte marqué par la cherté de la vie et les préoccupations croissantes relatives au pouvoir d'achat des ménages.

Les différentes communications ont mis en évidence les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour améliorer les mécanismes de régulation des marchés et moderniser les systèmes de facturation des services publics. Toutefois, elles ont également souligné les nombreuses contraintes qui persistent, notamment l'application insuffisante des textes réglementaires, les disparités de prix, le déficit d'information des consommateurs, les insuffisances de coordination entre les acteurs ainsi que les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises.

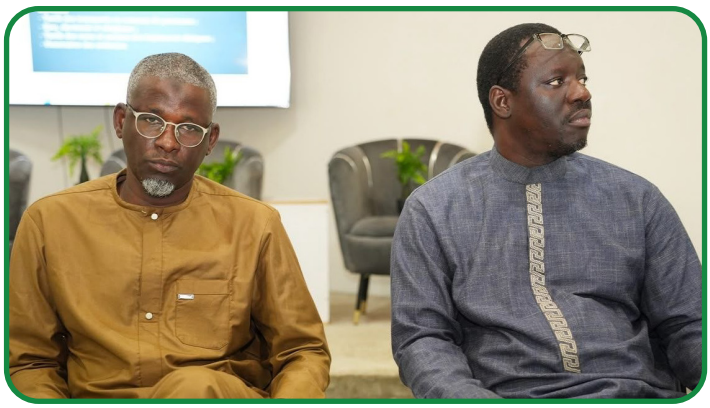
Les débats ont confirmé que la protection des consommateurs ne peut être assurée uniquement par l'adoption de nouvelles réglementations. Elle suppose également une gouvernance plus efficace des marchés, un renforcement des capacités des institutions de contrôle, une meilleure transparence dans la fixation des prix, une responsabilisation des opérateurs économiques ainsi qu'une participation active des citoyens.

Au terme des travaux, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes, d'améliorer la coordination des interventions publiques et de promouvoir des mécanismes de régulation plus performants, capables de garantir des prix justes, une concurrence saine et une meilleure protection des consommateurs.

## QUELQUES CLICHÉS DE LA TABLE RONDE















## LES PARTENAIRES

DIISOO DIALOGUE
GOUVERNEMENT – SOCIETE CIVILE

Sénégal 2050
AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION

BEPPP
Bureau d'Evaluation des Politiques et Programmes Publics

LEGS
Leadership, Éthique, Gouvernance, Stratégies pour l'AFRIQUE

PLATEFORME DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

OCIPP
Observatoire Citoyen des Politiques Publiques

SENRTT

fojcosen




**“le suivi citoyen des politiques et programmes publics pour une action publique démocratique et efficace au sénégal”**

# TABLE RONDE SUR SUR L'AUDIT DES FACTURATIONS ET DES PRIX POUR LES CONSOMMATEURS

**Coordonnateurs :** Elimane H. KANE, *Directeur exécutif LEGS-Africa et* Seydina Mame Alassane Lahi SOW, Coordonnateur du Forum des Jeunes Consommateurs du Sénégal (FOJCOSEN)

**Rapporteur :** Seydou DIOUF, *assistant de projet LESG-Africa*

**Communication :** Georges A COLY, *chargé de communication LEGS-Africa*